

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-03 du 10 février 2016 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630233S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2015-08 en date du 12 janvier 2015 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Nicolas BONDONNEAU directeur général délégué, en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures, de l'Établissement français du sang à compter du 15 janvier 2015,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur général, délégué en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures, de l'Établissement français du sang exercées par M. Nicolas BONDONNEAU à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La décision n° DS 2015-08 du 12 janvier 2015 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 février 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS